



Reprise d'Ancienneté

Par **erka**, le **04/08/2009** à **12:22**

Bonjour

J'ai été emploi jeune dans un hôpital de 1999 à 2004.

Par la suite, je suis resté dans cet établissement de CDD en CDD jusqu'en 2007 et ce sans interruption.

En 2007, j'ai été reçu comme stagiaire pour une durée d'un an.

Au terme de cette période j'ai été titularisé comme fonctionnaire de catégorie C échelon 3.

J'ai fait une demande de reprise d'ancienneté pour ma période de CDD et d'emploi jeune, pour la période de CDD il n'y a aucun problème, par contre on me refuse la période d'emploi jeune.

Quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi on me refuse cette reprise, alors que ma situation semble correspondre à l'article 5 du décret 2005-1228.

Merci d'avance pour votre aide

Erka

Par **erka**, le **05/08/2009** à **18:50**

Re bonjour,

Personne pour m'aider dans mes recherches ... :o(